

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2021

NOMBRE :

de conseillers en exercice : 14
de présents : 12
de votants : 12

CONVOCATION DU 24 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le 29 septembre à 20h00 le Conseil Municipal de CHUISNES s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jacques MAUPU, Maire, à la salle du conseil en mairie.

Etaient présents : M. Jacques MAUPU, Mme Jocelyne MÉNAGER, M. Didier GAUTIER, Mme Christelle BERTHELOT, M. Patrice FOURRÉ, Mme Marie-Françoise DANIEL, M. Jean-Christophe RETHO, Mme Florence NONIS, Céline LAUBY, Mme Jennyfer LOCHEREAU, M. Vincent DEGLOS et M. Matthieu CHEMINAIS.

Etaient absents et excusés : Mme Floriane COLLAU et M. Romain FILLETTE.

Secrétaire de séance : Mme MENAGER Jocelyne.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du compte rendu de conseil du 02/07/2021
2. Syndicat intercommunaux et Communauté de Communes.
3. Validation de la répartition du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales 2021 (FPIC).
4. Désignation d'un délégué titulaire et d'un suppléant à la Commission Tourisme de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche.
5. Affectation du remboursement des frais d'élections départementales et régionales de 2021.
6. Convention d'adhésion au Fonds de Solidarité à l'Interconnexion et à l'Amélioration des Réseaux d'Eau Potable (FSIAREP)
7. Confirmation du Conseil Municipal pour l'acquisition des parcelles YR n°2 et YR n°3.
8. Attribution du marché de travaux Hameau de Barizeau.
9. Avenant de prolongation de la convention ayant pour objet le fonctionnement de la bibliothèque municipale avec le Conseil Départemental.
10. Comptes rendus des Commissions.
11. Questions et informations diverses.

Le compte rendu du 2 juillet : le Maire précise qu'il a été rajouté une délibération concernant la création d'un poste d'adjoint technique en CDD (du 16/07 au 27/08/2021) afin de rattraper le retard pris par les employés communaux au niveau des espaces verts.

Ce compte rendu est adopté à l'unanimité.

Syndicats Intercommunaux et Communauté de Communes :

Communauté de Communes entre Beauce et Perche :

Le Maire informe le Conseil Municipal de l'actualité du dernier conseil communautaire :

- Validation des marchés à bon de commande pour l'entretien de la voirie intercommunale (entre 350 000 € et 650 000 € / an et sur 3 ans)
- Rénovation de la maison médicale d'Illiers Combray.
- Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales 2021 (FPIC) : Ce fonds est versé par les communautés de communes « riches » aux communautés de communes « plus pauvres ». La CCEBP entre dans les communautés de communes « plus pauvres » et décide de reverser ce fonds à ses communes adhérentes. Pour Chuisnes le montant est de 33 294 €.

FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES 2021 : REPARTITION.

Délibération n° 59-2021

Le Maire expose :

Le territoire de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche va bénéficier, à nouveau cette année, du F.P.I.C. (Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales) pour un montant prévu à hauteur de 614 534 Euros. Le sujet était à l'ordre du jour de la Commission des Finances et de la conférence des Maires du 06/09/2021 à la salle des fêtes de Le Thieulin.

Selon l'avis de ces deux instances, une proposition de répartition a été soumise aux membres du conseil communautaire du 13/09/2021. Celle-ci s'inscrit dans la continuité des décisions prises en 2019 et 2020 affichant une volonté politique de solidarité communautaire.

Les montants calculés seraient ainsi les suivants :

Nom commune	Proposition
Bailleau-le-Pin	38 543 €
Billancelles	13 465 €
Blandainville	11 122 €
Cernay	4 928 €
Charonville	13 595 €
Les Chateliers-Notre-Dame	6 139 €
Chuisnes	33 294 €
Courville-sur-Eure	54 119 €
Epeautrolles	6 497 €
Ermenonville-la-Petite	7 113 €
Le Favril	15 395 €
Fontaine-la-Guyon	40 403 €
Friaize	12 473 €
Fruncé	14 184 €
Illiers-Combray	60 122 €
Landelles	19 027 €
Luplante	13 904 €
Magny	20 773 €
Marchéville	16 187 €
Méréglise	5 513 €
Montigny-le-Chartif	19 262 €
Mottereau	6 773 €

Orrouer	12 627 €
Pontgouin	39 617 €
Saint-Arnoult-des-Bois	27 070 €
Saint-Avit-les-Guespières	14 381 €
Saint-Denis-les-Puits	6 223 €
Saint-Eman	5 620 €
Saint-Germain-le-Gaillard	13 752 €
Saint-Luperce	26 144 €
Le Thieulin	15 776 €
Vieuvicq	15 443 €
Villebon	5 050 €
TOTAL	614 534 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide la répartition du F.P.I.C. 2021 pour le territoire de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche telle que présentée.

DESIGNATION D'UN DELEGUE TITULAIRE ET D'UN SUPPLEANT A LA COMMISSION TOURISME DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTRE BEAUCE ET PERCHE.

Délibération n° 60-2021

Le Maire expose :

Suite au conseil communautaire du 13/09 il a été demandé aux communes membres de bien vouloir désigner au sein de leur conseil municipal un délégué titulaire et un délégué suppléant à la commission Tourisme de la CCEBP.

Madame Christelle BERTHELOT se porte candidate pour être déléguée titulaire et Madame Jocelyne MENAGER pour le poste de suppléante.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Désigne Madame Christelle BERTHELOT déléguée titulaire et Madame Jocelyne MENAGER déléguée suppléante de la commission Tourisme de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche.

INDEMNITE FORFAITAIRE POUR ELECTIONS 2021 (DEPARTEMENTALES ET REGIONALES).

Délibération n° 61-2021

Le Maire expose :

L'indemnité forfaitaire allouée à la commune, pour chaque tour de scrutin des élections départementales et régionales 2021 est calculée en fonction du nombre d'électeurs et du nombre de bureaux de vote. Cette indemnité est fixée à 0,10 € par électeur inscrit au 28 février 2021 et à 44,73 € par bureau de vote.

Il vous est proposé de reverser cette indemnité à la secrétaire de Mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le reversement de l'indemnité forfaitaire allouée par l'Etat, d'un montant de 226,86 € par élection soit un montant total de 453,72 €, à la secrétaire de Mairie.

**CONVENTION D'ADHESION AU FONDS DE SOLIDARITE A
L'INTERCONNEXION ET A L'AMELIORATION DES RESEAUX D'EAU
POTABLE (FSIAREP) DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Délibération n° 62-2021

Le Maire expose :

Le Département d'Eure-et-Loir a décidé le 3 juillet 2020 de réviser la convention FSIREP (Fonds de Solidarité à l'Interconnexion des Réseaux d'Eau Potable) afin de l'actualiser juridiquement et redéfinir son appellation pour intégrer plus clairement le financement des travaux de distribution.

Le FSIREP devient donc le Fonds de Solidarité à l'Interconnexion et à l'Amélioration des réseaux (FSIAREP).

Cette nouvelle convention ouvre les mêmes droits que l'ancienne, à savoir la possibilité de bénéficier des aides en matière d'eau potable.

La base de calcul est identique : une redevance annuelle de 0.07 € par mètre cube d'eau vendu (base 2020) réactualisée chaque année.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ Approuve les termes de cette nouvelle convention et mandate le Maire pour signer cette convention d'adhésion au Fonds de Solidarité à l'Interconnexion et à l'Amélioration des Réseaux d'Eau Potable.

**CONFIRMATION DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ACQUISITION DES
PARCELLES YR N°2 ET YR N°3.**

Délibération n° 63-2021

Le Maire expose :

Vu les délibérations n°18-2020 et n°19-2020 en date du 5 mars 2020 validées par l'ancien conseil municipal, il convient de confirmer l'acquisition des parcelles YR n°2 appartenant à Monsieur Thierry LEROY et YR n°3 appartenant à Monsieur François AUGER par le nouveau conseil municipal.

Ces parcelles jouxtent l'Espace Nature et Biodiversité en cours d'aménagement, et présentent un réel intérêt pour la commune. Ces acquisitions permettraient de renforcer la trame verte du projet ainsi que la liaison entre les espaces plantés et le canal de l'Eure.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve et confirme l'acquisition des parcelles YR n°2 et YR n°3 appartenant respectivement à Messieurs Thierry LEROY demeurant 2 rue du Château d'eau, 28190 BILLANCELLES et François AUGER demeurant à La Touche, 28190 LANDELLES.
- Dit que ces acquisitions sont prévues sur le budget principal de la commune, article 2111 et que les crédits y sont inscrits.
- Autorise le Maire à signer les actes à intervenir au nom de la commune.

**AMENAGEMENT DE VOIRIE AVEC LA POSE DE BORDURES CANIVEAUX, DE
TROTTOIRS ET REFECTION DE LA ROUTE EN ENROBE / ATTRIBUTION DU
MARCHÉ.**

Délibération n° 64-2021

Le Maire expose :

Par délibération n°07-2021 en date du 27 janvier 2021, le Conseil Municipal a approuvé le projet d'aménagement de voirie à Barizeau et a sollicité l'aide du Conseil Départemental dans le cadre du F.D.I.

Cette subvention étant accordée, l'Eure-et-Loir Ingénierie, en charge de la maîtrise d'œuvre, a mis au point le dossier de consultation des entreprises.

A la suite de cette consultation, le rapport d'analyse des offres fait apparaître l'offre la mieux disante qui est celle proposée par EIFFAGE ROUTE, Ile de France / Centre, pour un montant HT de 34 552,60 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ Retient la proposition de la société EIFFAGE ROUTE, Ile de France / Centre, Etablissement d'Eure-et-Loir, 18 rue du Président Kennedy, 28112 LUCÉ, pour un montant de 34 552,60 € HT soit 41 463,12 € TTC, afin de réaliser à Barizeau un aménagement de bordures caniveaux, de trottoirs et la réfection de la route en enrobé.

➤ Autorise le Maire à signer le marché à intervenir et toute pièce relative à ce dossier.

RENOUVELLEMENT D'UN AN DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE DEPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR ET LA COMMUNE DE CHUISNES POUR LA GESTION DE LA BIBLIOTHEQUE COMMUNALE.

Délibération n° 65-2021

Le Maire expose :

Vu les délibérations n°25-2017 en date du 12/04/2017 et n° 74-2019 en date du 17/10/2019 renouvelant la convention de partenariat entre le Département et la commune pour la gestion de la bibliothèque communale, il y a lieu de renouveler cette convention pour 1 an entre le Département et la Commune par un avenant.

Cette convention vise à continuer le travail engagé et définit les conditions de desserte, de formation, de prêts et d'animations proposées par la Bibliothèque Départementale d'Eure-et-Loir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ Décide de renouveler la convention de partenariat établie pour 2017/2019 et renouvelée pour 2020/2021 par un nouvel avenant couvrant la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 entre le Département et la commune de Chuisnes pour la gestion de la bibliothèque communale.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

➤ Le Maire informe le conseil municipal de l'achat d'une tablette numérique pour la bibliothèque afin de pouvoir vérifier le pass sanitaire mais également pouvoir la mettre à disposition du public pour y faire des recherches.

➤ Madame Christelle BERTHELOT informe le conseil municipal que la demande de subvention de la CARSAT pour le projet « Parcours sénior » devrait nous être notifiée fin octobre. Le Maire propose que la commune demande un fonds de concours à la CCEBP pour une partie du reste à charge.

➤ Election d'un nouveau bureau de l'association des P'tits Loups de Chuisnes :

Président : Monsieur Nicolas FONTENELLE

Trésorière : Madame Elodie CHARTRIN

Secrétaire : Madame Lucy FONTENELLE

Vice-secrétaire : Madame Florie VILETTE

➤ Madame Marie-Françoise DANIEL informe le conseil de la création de l'association « Les Amis des Espaces Nature et Biodiversité de Chuisnes » ou « Les Amis des ENBC » qui a pour but la préservation et l'enrichissement de la biodiversité. La Présidente est Mme Floriane COLLAU. Une prochaine réunion est prévue le 23/10.

➤ Madame Jocelyne MENAGER indique que le feu d'artifice a eu beaucoup de succès.

La commission fêtes et cérémonies se réunira le 30/09 afin de finaliser le banquet communal du 11/11. Le choix du traiteur est le Villageois de Favières avec un menu à 35 € par personne (tout compris, nappage, service, dressage des tables, vin etc...). La cérémonie du 11/11 sera animée par le groupe Black and White Brass Band au monument aux morts ensuite lors du repas l'animation sera faite par M. BODIN et une chanteuse.

L'arbre de Noël aura lieu le samedi 11/12 à 16h, et Chuisnes en Fêtes proposera l'arrivée du Père Noël en petit train avec 2 wagons remplis de cadeaux.

➤ Le Maire informe le conseil que l'Assemblée Générale de l'Amicale a eu lieu le 18/09 et que la section pétanque a organisé sa 2^{ème} journée de rencontres avec environ 25 participants.

➤ Le Maire indique également qu'il a été sollicité par Madame Karen GERARD afin d'organiser dans la salle polyvalente des cours de Fitness les mardis soir et des cours de danse LIA les mercredis soir. Il indique que des cours de YOGA sont déjà proposés les jeudis soir. Le conseil Municipal donne son accord à l'unanimité mais exige qu'une convention de mise à disposition soit faite en mentionnant dessus que la commune reste prioritaire si elle a besoin de la salle.

➤ Le Maire indique qu'une réunion avec la société STGS est fixée vendredi 1^{er} octobre en mairie afin d'éclaircir et comprendre les dysfonctionnements de la distribution d'eau sur le secteur du haut de Chuisnes. Y assisteront le responsable technique de la CCEBP Monsieur CONTE et l'élue en charge de l'eau.

➤ Projet Tennis de l'école de Chuisnes : Les sorties aux cours de tennis de Courville/Eure sont reportées ultérieurement car l'inspection académique n'a pas encore donné son accord.

Séance levée à 22h15

Fait et délibéré à Chuisnes, le 29/09/2021.

Le Maire,

Les Conseillers,

La Secrétaire,